ABEF : Note n°832/DG/2021 a/s de l'encadrement et de la rationalisation des importations

Association Professionnelle des Banques et des Établissements Financiers

Le Délégué Général

N°832/DG/2021

Alger, le 07 Octobre 2021

Messieurs les Directeurs Généraux

des Banques et Etablissements Financiers.

Objet : A/s de l'encadrement et de la rationalisation des importations.

Réf : -Courrier n°2290/SG/MF du 06/10/2021

-Courrier n°1355/MC/2021 du 04/10/2021.

Messieurs les Directeurs Généraux.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l’ABEF a été rendue destinataire d'un courrier référencé n°2290/SG/MF du 06/10/2021, émanant du Ministère des Finances, nous informant que le Ministère du Commerce a fait part à Monsieur le Premier Ministre des mesures prises au titre de l'encadrement et la rationalisation des importations.

Il est précisé que ces mesures se rapportent aux opérations d’importations effectuées sous la **position tarifaire « Autres ».**

A ce titre, il vous est demandé d'instruire vos services, à l'effet de surseoir à la domiciliation de toute opération d'importation sous la rubrique « Autres » et de veiller à la stricte application de cette mesure.

Par ailleurs, les entreprises, sociétés et offices publics activant dans les domaines de l'importation pour la revente en l'état ainsi que les sociétés commerciales importatrices de médicaments et de matériel médical ne sont pas concernées par la présente mesure.

Veuillez croire, Messieurs les Présidents et Directeurs Généraux, l'expression de mes sincères salutations.